



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL DE MARNE

Créteil, le

PRÉFECTURE DU VAL DE MARNE

DIRECTION DE LA COORDINATION DES
POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

BUREAU DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL

AFFAIRE SUIVIE PAR : A. ROSSI

☎ : 01.49.56.61.89

✉ : alexandre.rossi@val-de-marne.gouv.fr

Objet : relevé de décisions du comité des financeurs de l'opération d'aménagement du pont de Nogent, organisée le 21 juin 2019 en préfecture du Val-de-Marne (salle Erignac).

Participants

Etat :

- Monsieur Laurent PREVOST, Préfet du Val-de-Marne ;
- Monsieur Jean-Philippe LEGUEULT, Sous-préfet de Nogent-sur-Marne ;
- Monsieur Alain MONTEIL, Directeur des routes Ile-de-France, accompagné de Madame Nathalie DEGRYSE, Adjointe au Directeur – Cheffe du service de modernisation du réseau, et de Monsieur Eric VILBE, Responsable du département de modernisation du réseau est
- Monsieur Patrice MORICEAU, Directeur adjoint de l'Unité départementale de la DRIEA ;
- Monsieur Renaud MOREL, Chargé de mission, préfecture de la région Ile-de-France ;
- Madame Juliette COUTOLLEAU, Cheffe du bureau de la coordination interministérielle et de l'ingénierie territoriale, préfecture du Val-de-Marne ;
- Monsieur Alexandre ROSSI, Chargé de mission, préfecture du Val-de-Marne.

Collectivités territoriales :

- Monsieur Christian FAVIER, Président du Conseil départemental du Val-de-Marne, accompagné de Monsieur Jacques BAUDRIER, Collaborateur de cabinet, de Monsieur Luc ECHTLER, Directeur général adjoint, et de Monsieur Jean-Pierre JASIEK, Chargé de projet ;
- Monsieur Laurent JEANNE, Conseiller régional d'Ile-de-France - Délégué à la rénovation urbaine, représentant Madame la Présidente de la Région Ile-de-France, accompagné de Monsieur Jérôme CHIASSON, Chef du service pôles et voiries ;
- Monsieur Jacques JP MARTIN, Président de l'Établissement public territorial Paris Est Marne et Bois, accompagné de Monsieur Emmanuel GILLES DE LA LONDE, Chargé de mission technique auprès du Directeur général des services ;
- Madame Audrey TISSOT, Chargée de mission aménagement opérationnel, Métropole du Grand Paris.

... / ...

Synthèse

1 - Propos liminaire

Monsieur le Préfet du Val-de-Marne remercie l'ensemble des partenaires de leur présence. Le projet a déjà franchi, avec succès, de nombreuses étapes, et dont la poursuite et la finalisation nécessitent un dernier effort collectif pour sécuriser le financement des travaux routiers et la passerelle de cheminement piéton/cycle.

En accord avec Monsieur le Préfet de région, il a été fait le choix de réunir le comité des financeurs de l'opération d'aménagement du pont de Nogent. L'objectif est ainsi d'examiner collectivement, y compris l'Etat via la mobilisation d'un appel à projet, les contributions mobilisables pour boucler le financement. Cette réunion doit également permettre d'échanger sur le portage juridique et financier à privilégier, mais aussi d'évoquer le calendrier prévisionnel et les échéances à respecter.

2 - Echanges sur l'opération du pont de Nogent

La DiRIF rappelle au comité des financeurs les grandes caractéristiques du projet, les opérations déjà réalisées et celles restantes à savoir la passerelle de cheminement piéton/cycle pour le franchissement de la Marne, les protections acoustiques (nord de la RN486 ; long de l'A4 en direction Paris entre le pont de Nogent et la nouvelle bretelle d'accès), le remplacement des garde-corps sur le pont de Nogent, mais aussi le jardin des rives à horizon plus éloigné.

Le projet est inscrit au Contrat de plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 pour 48 M€, financé à parité par l'Etat et la Région à hauteur de 20,8 M€ et 6,4 M€ apportés par le Conseil départemental du Val-de-Marne (CD 94).

Initialement évalué à 47,9 M€, le coût du projet à terminaison est estimé à 56,9 M€, soit un dépassement d'environ 9 M€. Ce différentiel s'explique notamment par le surcoût de l'ordre de 3,4 M€ du marché dit n°1 relatif aux travaux routiers, mais aussi par la sous-estimation de 5,6 M€ du marché n°2 portant sur la passerelle de franchissement de la Marne et aux protections acoustiques.

3 - Focus sur la passerelle de franchissement de la Marne

Au titre de la convention de maîtrise d'ouvrage du 25 juillet 2016, la réalisation de ladite passerelle a fait l'objet d'une prévision d'engagement de l'ordre de 6,4 M€. Aussi, la convention dispose que le CD 94 soit le maître d'ouvrage de la passerelle, dont il délègue aux services de l'Etat les études et les travaux.

Le marché dit n°2 a fait l'objet d'un appel d'offres en fin d'année 2018, qui est fructueux et un adjudicataire est pressenti. Ce marché se compose d'une tranche ferme de 11 M€ portant sur la passerelle et d'une tranche optionnelle de 7 M€ portant sur les protections acoustiques et l'estacade.

Le coût de réalisation de l'intégralité de la passerelle piéton/cycle est de l'ordre de 14 M€, sachant que 2 M€ ont d'ores et déjà été liquidés pour la partie sud de l'ouvrage, mise en service depuis fin février 2019.

4 - Focus sur les perspectives de financement complémentaire

Il est proposé aux partenaires d'établir un avenant à la convention CPER 2015-2020 et un autre avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage unique, ce qui suppose que chaque collectivité délibère dans les prochains mois pour autoriser leur exécutif respectif à les signer.

4.1 - Dépassement du poste « travaux routiers »

Le dépassement de 3,4 M€ relatifs aux travaux routiers serait prise en charge, à parité, par l'Etat et la Région.

La DiRIF précise disposer d'un accord de principe du ministère en charge des Transports pour l'attribution des 1,7 M€ de crédits, en révisant les équilibres avec les autres opérations CPER mais sans en modifier l'enveloppe globale.

La Région Ile-de-France est prête à se mobiliser pour les 1,7 M€ considérés.

4.2 - Dépassement du poste « passerelle »

Le surcoût de 5,6 M€ relatif à la passerelle serait supporté par les collectivités locales (EPT, CD 94, MGP et Région), sachant que l'Etat peut lever au bénéfice du CD 94 jusqu'à 2 M€ au titre de l'appel à projet « fond mobilités actives – continuité cyclables » dont la date de clôture est le 30 juin 2019. La DIRIF explique avoir récemment transmis le dossier technique au CD 94.

Le CD 94 indique que sa participation, bien qu'exceptionnelle puisqu'il s'agit du réseau routier national, repose sur la promotion des mobilités douces. Le CD 94 est prêt à regarder les modalités de son intervention élargie, notamment le fléchage de la DSID 2019 d'un montant de 1,6 M€. Le CD 94 est également prêt à introduire un dossier de candidature au titre de l'appel à projet précité (jusqu'à 5 M€ par porteur de projet et dans la limite de 20 % du coût HT de l'opération), sous réserve d'être conforté sur l'intérêt qui sera accordé à sa candidature et sans que cela nuise aux deux autres dossiers précédemment déposés.

La MGP expose avoir récemment pris connaissance du dossier, d'où une nécessité de pouvoir échanger avec les partenaires sur les aspects techniques. Toutefois, il est envisageable de mobiliser le fonds d'investissement métropolitain de 25 M€ contre les fractures urbaines.

L'EPT Paris Est Marne et Bois explique que son niveau de participation est dépendant du financement des études projets de l'interconnexion de la gare nouvelle Bry/Villiers/Champigny auquel il contribue également et pour lequel Monsieur le Préfet de région lui a demandé de pousser la contribution jusqu'à 2 M€. A ce stade, sa participation pourrait consister en la prise en charge financière du coût de réfection de la rue de Nazaré (300 k€). Dans l'hypothèse où l'EPT n'aurait finalement pas à augmenter sa contribution au titre de la gare BVC, la participation de l'EPT pourrait s'élever à 0,5 M€.

La Région précise suivre de près le projet pont de Nogent, mais ne peut pas abonder davantage. Pour autant, la Région propose de porter à son niveau les études portant sur les mobilités à vélo.

Le préfet demande aux représentants de l'EPT, du Conseil Régional et de la MGP, qui en sont d'accord, de vérifier entre eux comment parvenir à mobiliser les 2 millions d'€ au total qui permettraient de boucler le tour de table et de mener à son terme cette opération majeure.

4.3 - Calendrier type

- Avant le 30 juin 2019 : dépôt du dossier de candidature à l'AAP mobilités actives ;
- Courant septembre 2019 : résultat de l'AAP mobilités actives ;
- Troisième trimestre 2019 et avant le conseil métropolitain d'octobre 2019 : éventuelle constitution du dossier de candidature de l'EPT au fond métropolitain de lutte contre les fractures urbaines ;
- Automne 2019 : délibérations des collectivités donnant mandat à leur exécutif respectif pour la signature de l'avenant aux conventions ;
- Novembre/Décembre 2019 : signature de l'avenant ;
- Décembre 2019 : autorisation du ministère des Transports pour l'engagement en 2020 des crédits dédiés au marché n°2 ;
- Premier trimestre 2020 : notification du marché n°2 ;
- Juillet à octobre 2020 : travaux.

* * * * *

Monsieur le Préfet remercie le comité des financeurs pour les échanges constructifs et leur engagement.

Le Préfet du Val-de-Marne

Laurent PREVOST

Annexe 1 : tableau récapitulatif des engagements respectifs

Financier	Poste travaux routiers (rappel : 3,4 M€)	Poste passerelle et protections phoniques (rappel : 5,6 M€)
Etat	1,7 M€	Ø
Région Ile-de-France	1,7 M€	Montant à déterminer
Métropole du Grand Paris	Ø	Montant à déterminer
Conseil départemental du 94	Ø	3,6 M€ dont 1,6 M€ au titre du fléchage de la DSID 2019 dont 2 M€ au titre de l'AAP mobilités actives
EPT Paris Est Marne et Bois	Ø	Entre 0,3 et 0,5 M€
TOTAL	3,4 M€	Entre 3,9 et 4,1 M€
Solde à financer	0	Entre 1,5 et 1,7 M€